

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

## Enquête publique

### Avis d'enquête publique du SCOT de Roissy Pays de France

#### Objet et dates de l'enquête

Par arrêté n° 19-26 du 30 août 2019, le Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Roissy Pays de France, arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 28 mai 2019.

Le schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme élaboré par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France. Il vise à la mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale à l'échelle d'un bassin de vie.

L'enquête se déroulera du lundi 23 septembre 2019 à 09h00 au samedi 26 octobre 2019 à 12h00, soit 34 jours consécutifs.

Toute information peut être demandée auprès de la communauté d'agglomération au 01 74 25 71 12.

#### Commission d'enquête

La président du tribunal administratif de Cergy Pontoise a désigné une commission d'enquête composée de :

- **Présidente** : Madame Dalila DA COSTA ALVES
- **Membres Titulaires** : Monsieur Gérard RADIGOIS et Madame Marie-Françoise SEVRAIN

#### Siège et lieux d'enquête

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France situé au 6 bis Avenue Charles de Gaulle, 95700 Roissy-en-France.

Les mairies suivantes sont désignées comme lieux d'enquête, où le dossier d'enquête pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant toute la durée de l'enquête publique :

**Arnouville** : Mairie, 15-17 rue Robert Schuman, **Garges-lès-Gonesse** : Direction du développement, de l'aménagement et de l'habitat, Mairie, 8 place de l'Hôtel de Ville, **Gonesse** : Pôle administratif, Mairie, 3 place Charles de Gaulle, **Goussainville** : Mairie, Place de la Charmeuse, **Louvres** : Mairie, 84 rue de Paris, **Marly-la-Ville** : Mairie, 10 rue du Colonel Fabien, **Sarcelles** : Service «aménagement», 3 boulevard Albert Camus, 1<sup>er</sup> étage, **Vémars** : Mairie, rue Léon Bouchard, **Villiers-le-Bel** : Mairie, 37 rue de la République, **Roissy-en-France** : Mairie, 40 avenue Charles-de-Gaulle, **Claye-Souilly** : Mairie, 1 allée André-Benoît, **Dammartin-en-Goële** : Mairie, 79 rue du Général-de-Gaulle, **Mitry-Mory** : Mairie, 11 rue Paul-Vaillant Couturier, **Othis** : Mairie, 4-6 rue Gérard de Nerval, **Villeparisis** : Mairie, 32 rue de Ruze

#### Permanences

Au moins un membre de la commission se tiendra à disposition du public lors des permanences suivantes qui se tiendront aux adresses mentionnées précédemment :

Communes du Val d'Oise (95)	
<b>Arnouville</b>	<b>Mercredi 09/10/2019</b> 15h00 - 18h00 <b>Jeudi 17/10/2019</b> 16h00-19h00
<b>Garges-lès-Gonesse</b>	<b>Jeudi 17/10/2019</b> 14h15 - 17h15 <b>Mardi 01/10/2019</b> 8h45 - 11h45
<b>Gonesse</b>	<b>Mardi 01/10/2019</b> 14h30 - 17h30 <b>Lundi 21/10/2019</b> 9h00 - 12h00
<b>Goussainville</b>	<b>Samedi 28/09/2019</b> 9h00 - 12h00 <b>Mercredi 23/10/2019</b> 14h30 - 17h30
<b>Louvres</b>	<b>Jeudi 03/10/2019</b> 17h00 - 20h00 <b>Lundi 21/10/2019</b> 14h00 - 17h00
<b>Marly-la-Ville</b>	<b>Mardi 22/10/2019</b> 15h00 - 18h00
<b>Sarcelles</b>	<b>Lundi 23/09/2019</b> 9h00 - 12h00 <b>Jeudi 24/10/2019</b> 16h15 - 19h15
<b>Vémars</b>	<b>Samedi 12/10/2019</b> 9h00 - 12h00
<b>Villiers-le-Bel</b>	<b>Samedi 28/09/2019</b> 9h00 à 12h00 <b>Mercredi 16/10/2019</b> 14h30 - 17h30
<b>Roissy-en-France</b>	<b>Lundi 23/09/2019</b> 15h00 - 18h00

Communes de Seine et Marne (77)	
<b>Claye-Souilly,</b>	<b>Mercredi 25/09/2019</b> 9h00 - 12h00 <b>Vendredi 25/10/2019</b> 14h00 - 17h00
<b>Dammartin-en-Goële,</b>	<b>Jeudi 24/10/2019</b> 16h00 - 19h00
<b>Mitry-Mory</b>	<b>Lundi 30/09/2019</b> 9h00 - 12h00 <b>Vendredi 18/10/2019</b> 14h00 - 17h00
<b>Othis</b>	<b>Samedi 19/10/2019</b> 9h00 - 12h00
<b>Villeparisis</b>	<b>Mardi 08/10/2019</b> 14h30 - 17h30 <b>Samedi 26/10/2019</b> 8h45 - 11h45

#### Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique comprend :

- le projet de SCOT arrêté (rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durables, document d'orientation et d'objectifs),
- Le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté et arrêté par le conseil communautaire préalablement à l'arrêt du projet de schéma de cohérence territoriale lors de la séance du 28 mai 2019 ;
- les avis des personnes publiques associées et consultées,
- l'évaluation environnementale du SCOT, l'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse de la communauté d'agglomération.
- Un recueil des pièces administratives

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- D'une part, sur support papier, dans les lieux d'enquête suivants, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles :
- Siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France aux jours et horaires habituels d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30,
- Dans les mairies des communes de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France mentionnées précédemment, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- D'autre part, sur support dématérialisé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/scot-roissypaysdefrance>;
- Enfin, sur un poste informatique qui sera mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public précités, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

#### Recueil des observations

Le public pourra formuler ses observations orales ou écrites des manières suivantes :

- Sur les registres d'enquête dans les lieux d'enquête aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, sauf les jours fériés et de fermetures exceptionnelles,
- Par voie postale, à l'adresse suivante : Madame la Présidente de la commission d'enquête, Enquête publique sur le projet de schéma de cohérence territoriale de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy en France,
- Par voie électronique, sur le registre dématérialisé, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/scot-roissypaysdefrance>,
- Lors des permanences, auprès des membres de la commission d'enquête.

#### Rapport d'enquête et décision à l'issue de l'enquête

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête publique seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de leur réception, au siège de la communauté d'agglomération.

Ils seront également téléchargeables sur le site internet de la communauté d'agglomération pendant un an à compter de leur réception, à l'adresse suivante : <https://www.roissypaysdefrance.fr/Grands-projets/Aménagement/Schema-de-Cohérence-Territoriale-SCO/>

Après enquête publique, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France approuvera le projet de SCOT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et de l'avis de la commission d'enquête.

## COMMUNE DE VERT-SAINT-DENIS

### Modification du Plan Local d'Urbanisme

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n101-2019 du 5 août 2019, le maire de la commune de Vert-Saint-Denis a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui se déroulera pendant une durée de 32 jours consécutifs du :

**mardi 3 septembre 2019 (9 heures)**  
**au vendredi 4 octobre 2019 (18 heures)**  
**inclus.**

Le projet de modification n4 du Plan Local d'Urbanisme a pour objet de clarifier le règlement en prenant en compte aussi les évolutions législatives récentes, et d'étudier les dents creuses afin d'assurer une bonne gestion du développement communal.

Le projet de modification sera approuvé par délibération du Conseil municipal après enquête publique.

Monsieur Claude POUÉY, ingénieur général, demeurant 16, allée de la toison d'or, CRETEIL (94000), a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de MELUN nE19000108/77 en date du 15 juillet 2019.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'observations seront disponibles à la mairie de Vert-Saint-Denis, 2 rue Pasteur, pour y être consultés pendant toute la durée de l'enquête à :

- la mairie aux jours habituels d'ouverture des bureaux, le lundi de 14 heures à 18 heures, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, et le samedi de 9 heures à 12 heures.
- sur le site de la mairie [www.vert-saint-denis.fr](http://www.vert-saint-denis.fr), rubrique urbanisme.

Chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ou les adresser au siège de l'enquête par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur du PLU, mairie de Vert-Saint-Denis, 2, rue Pasteur, 77240 Vert-Saint-Denis, ou par courriel à l'adresse suivante : [enquete.publique@vert-saint-denis.fr](mailto:enquete.publique@vert-saint-denis.fr).

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Vert-Saint-Denis les :

- mardi 3 septembre 2019 de 9 heures à 12 heures,
- samedi 21 septembre 2019 de 9 heures à 12 heures,
- vendredi 4 octobre 2019 de 15 heures à 18 heures.

Le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, et sur le site internet de la mairie : [www.vert-saint-denis.fr](http://www.vert-saint-denis.fr), rubrique urbanisme, pendant une durée d'un an courant à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Le projet de modification du PLU ne comporte ni évaluation environnementale, ni étude d'impact, de sorte qu'il n'existe pas d'avis de l'autorité compétente portant sur une évaluation environnementale.

Les informations peuvent être demandées auprès de la mairie, service urbanisme : 01.60.56.99.05.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la mairie.

Le maire,  
Eric BAREILLE

### PROJET D'ÉLABORATION DU P.L.U

## COMMUNE DE NOISY-RUDIGNON

### Enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire, par arrêté n 2019-012 a prescrit l'enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, laquelle se déroulera sur une période de 34 jours du 02 septembre 2019 au 05 octobre 2019. Au terme de l'enquête publique, l'approbation du Plan Local d'Urbanisme pourra être adoptée par le conseil municipal en tant qu'autorité compétente. Monsieur Daniel BERTHELOT (géomètre-expert retraité) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Melun.

Le dossier est consultable :  
\* Sous forme « papier » à la mairie de Noisy-Rudignon, aux jours et heures habituels d'ouverture du 02 septembre 2019 au 05 octobre 2019 ;

\* Sous forme numérique  
\* Sur un poste informatique disponible en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi 02 septembre 2019 au samedi 05 octobre 2019  
\* Sur le site internet de la commune : [www.noisyrudignon.fr](http://www.noisyrudignon.fr)

Durant l'enquête, toute personne sera admise à émettre ses observations, propositions et contrepropositions :

\* Sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Noisy-Rudignon, aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi 02 septembre 2019 au samedi 05 octobre 2019

\* Par courrier adressé à l'attention de M. le Commissaire-enquêteur  
o Par voie postale, à l'adresse suivante : Mairie de Noisy-Rudignon -16, Grande Rue - 77940 NOISY-RUDIGNON  
o Par courrier électronique [mairie.noisyrudignon.enqueteplu@orange.fr](mailto:mairie.noisyrudignon.enqueteplu@orange.fr)

\* Pendant les permanences du commissaire-enquêteur, à la mairie de Noisy-Rudignon :

**Jeudi 05 septembre 2019 de 13h00 heures à 16h00.**

**Lundi 16 septembre 2019 de 16h00heures à 19h00.**

**Jeudi 26 septembre 2019 de 13h00 heures à 16h00.**

**Samedi 05 octobre 2019 de 9h00 à 12h00.**

Les informations environnementales et l'avis de l'autorité environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique, consultable dans les formes précisées ci-dessus. Des informations relatives au projet pourront être demandées à M. le Maire de Noisy-Rudignon en tant que responsable du projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet [www.noisy-rudignon.fr](http://www.noisy-rudignon.fr).

Le Maire, Gilles ZEIGNEUR

## COMMUNE DE SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES

### AVIS AU PUBLIC FAISANT CONNAITRE L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET ARRÊTÉ DE RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n 2019 - 164 du 22 juillet 2019, le Maire de Saint-Thibault-des-Vignes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur l'arrêt du projet de Révision Allégée du P.L.U.

Monsieur Alain CHARLIAC a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Melun.

L'enquête se déroulera en mairie de Saint-Thibault-des-Vignes du 2 septembre 2019 au 5 octobre 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

**le lundi 2 septembre 2019 de 9h à 12h**  
**le mercredi 18 septembre 2019 de 14h à 17h**  
**le samedi 5 octobre 2019 de 9h à 12h.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou sur l'adresse mail suivante prévue à cet effet : [revision-allegee-plu-saint-thibault-des-vignes@enquetepublique.net](mailto:revision-allegee-plu-saint-thibault-des-vignes@enquetepublique.net) ou les adresser par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Thibault-des-Vignes, Place de l'Église, 77400 Saint-Thibault-des-Vignes

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Maire dès publication du présent avis.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie de Saint-Thibault-des-Vignes aux heures habituelles d'ouverture pendant 1 an.

La Révision Allégée du PLU sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le Maire : Sinclair VOURIOT